



# Séance d'information



**Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre  
d'éducateur ou d'éducatrice des jeunes enfants de  
niveau II (EJE II) Évaluation des compétences**

**Manitoba**



# Reconnaissance des droits territoriaux

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur les territoires visés par les Traités n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4 et 5 qui se trouvent sur les terres ancestrales des peuples anishinaabe, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le Nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

# Plan de la séance

Exigences en matière  
d'admissibilité

Renseignements sur le  
programme

Processus de demande

# Exigences en matière d'admissibilité

- LIEU
  - Les membres du personnel doivent travailler pour un établissement de garde d'enfants autorisé situé dans une région rurale ou du Nord du Manitoba.

# Exigences en matière d'admissibilité

- Utilisation d'ordinateurs
  - Dactylographie
  - Courriel
- Langue anglaise
  - À titre d'information, un niveau de compétence linguistique canadien de 7 est recommandé

# Exigences en matière d'admissibilité

- Emploi

## Passée

- Minimum de 5 ans d'expérience à temps plein
- Établissement de garde d'enfants ou prématernelle autorisé du Manitoba
- Aide des services à l'enfance

## Future

- Emploi continu à un minimum de 20 heures par semaine pour la durée du programme
- Soutien offert par l'établissement

# Exigences en matière d'admissibilité

- Perfectionnement professionnel
  - 125 heures
  - Comprend un cours de 40 heures
  - Ne comprend pas les premiers soins ou la RCR
  - Datant des 5 dernières années

# Pour réussir l'évaluation des compétences

- Vous devez :
  - connaître ou être en mesure d'apprendre la théorie du développement de l'enfant
  - être organisé et motivé
  - avoir le soutien d'autres personnes
  - être régulièrement en contact avec votre équipe d'évaluation des compétences



# Membres de votre équipe

Participant

Conseiller

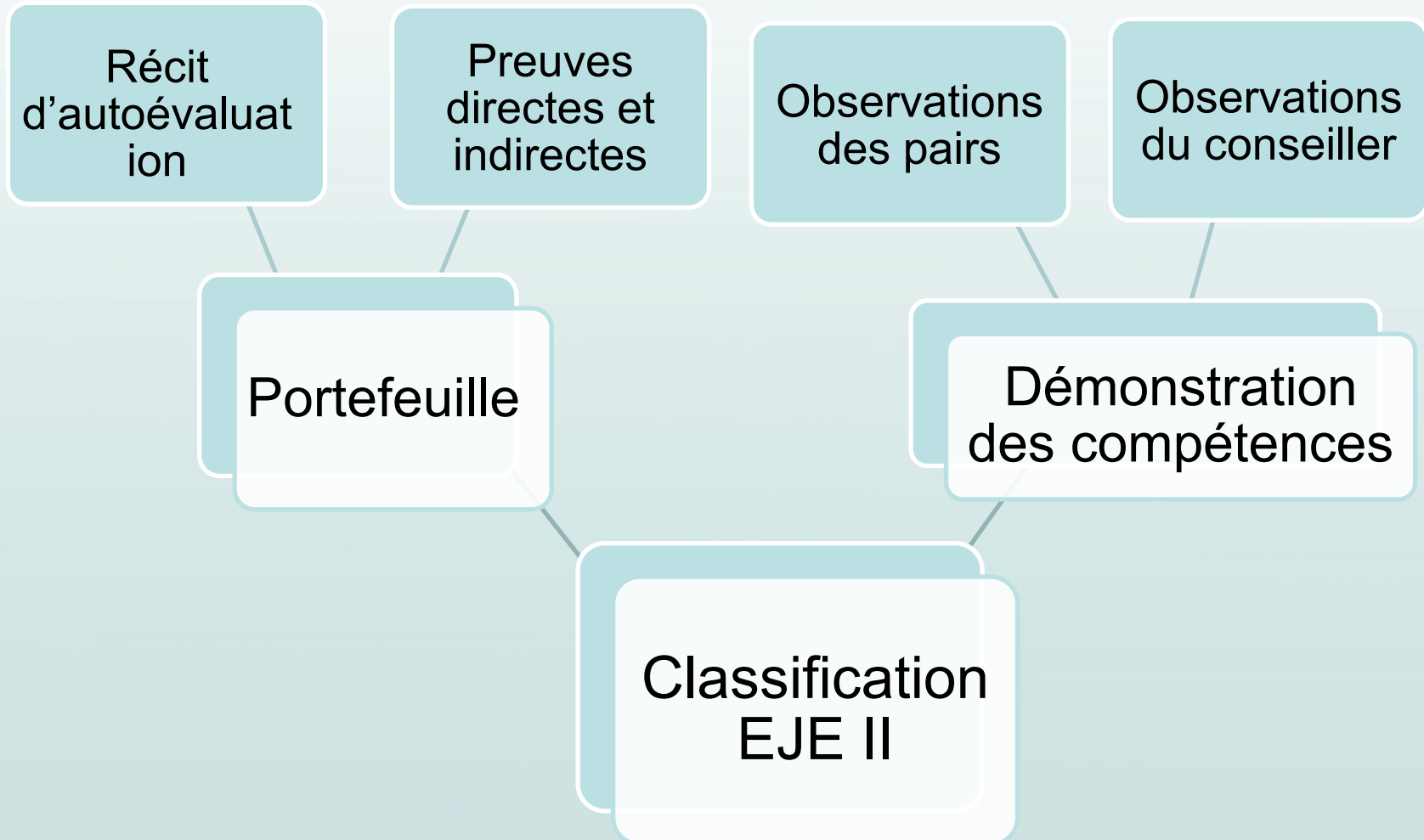
Pair évaluateur

Représentant de la  
Division de  
l'apprentissage et de  
la garde de la petite  
enfance

Votre centre de  
garde d'enfants

Votre réseau de  
soutien

# Structure du programme



# Domaines prioritaires du cadre

SÉCURITÉ

ORIENTATION

SANTÉ

SOI

ENVIRONNEMENT  
-D'APPRENTISSAGE

SOCIAL

PHYSIQUE ET SENSORIEL

FAMILLE

COMMUNICATION

CRÉATIVITÉ

COGNITION

PROFESSIONNALISME

GESTION DE PROGRAMME

# Calendrier du programme

Réunions d'orientation et observations initiales (pair et conseiller)

Développement du portefeuille, observation à mi-parcours et réseautage

Formation d'appoint (au besoin)

Évaluation du portefeuille et observation finale

Réunion d'évaluation finale

# Processus de demande

- Assurez-vous que toutes les exigences en matière d'admissibilité sont satisfaites
- Prenez votre décision
- Demandez un dossier de demande à la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance à [CDCCertificate@gov.mb.ca](mailto:CDCCertificate@gov.mb.ca)
- Remplissez le dossier de demande
- Soumettez la demande au plus tard à la date d'échéance du :  
10 mars 2026

# Renseignements sur la demande

Nom et coordonnées

Antécédents scolaires

Renseignements sur l'emploi

# Perfectionnement professionnel

- Énumérez toutes vos expériences de perfectionnement professionnel dans le tableau fourni dans le dossier de demande et fournissez des preuves de votre participation
- Parmi les lectures obligatoires figurent des publications de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance et les manuels des politiques de votre établissement.

# Recommandation du directeur

- Les recommandations du directeur font partie du dossier de demande.
- Votre établissement est partie prenante du processus et est un membre de l'équipe.
- Envoyez le formulaire rempli par courriel à [CDCCertificate@gov.mb.ca](mailto:CDCCertificate@gov.mb.ca)



# Pratique réflexive

- Le dossier de demande comprend une évaluation d'auto-réflexion.
- Vous n'avez pas besoin de soumettre l'auto-réflexion à la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.  
L'auto-réflexion est destinée à votre usage personnel.
- Faites l'évaluation d'auto-réflexion afin de vous faire une meilleure idée de vos compétences et de commencer à recourir à la pratique réflexive dans votre travail.

# Échantillon d'écriture

- Chaque demande doit comprendre un échantillon d'écriture.
- Vous avez le choix entre quatre thèmes possibles pour un article de recherche.
- Incluez vos recherches sur le thème choisi et indiquez comment vous intégrerez ces connaissances dans votre travail auprès des enfants.

# Présenter la demande

- La date d'échéance pour présenter la demande est le 10 mars 2026. La prochaine période d'admission pour l'évaluation des compétences débutera au printemps 2026.
- Soumettez votre demande et tous les documents à l'appui par courriel à [cdccertificate@gov.mb.ca](mailto:cdccertificate@gov.mb.ca)

# Admission

- Si vous êtes admis au programme, vous serez informé par courriel.
- Les séances d'orientation se tiendront au printemps 2026 et la participation est obligatoire.
- Nous avons hâte de travailler avec vous!
- Si vous n'êtes pas admis au programme, vous serez informé par courriel.

# Vous avez des questions?

Lindsay Ortlieb

Conseillère aux programmes d'études par  
intérim

[204 792-7965](tel:2047927965)

[Lindsay.Ortlieb@gov.mb.ca](mailto:Lindsay.Ortlieb@gov.mb.ca)